



## **LISTE DES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR LA DOMICILIATION**

### **Pour les sociétés commerciales**

- Un contrat de domiciliation signé
- Une photocopie d'une pièce d'identité du dirigeant.
- Une photocopie d'un justificatif de domicile du dirigeant.
- Un extrait Kbis si la société est déjà immatriculée
- Une attestation de parution au Journal Officiel si votre société est en cours de création
- Le nouveau Kbis quand le greffe vous l'aura envoyé
- Un acompte par chèque (si vous avez choisi l'option mensuelle ou trimestrielle) représentant 3 mois de services auxquels vous voulez souscrire.
- Votre RIB
- Une Autorisation de prélèvement automatique

### **Pour les Associations et Auto-entrepreneurs**

- Un contrat de domiciliation signé
- Une photocopie d'une pièce d'identité du président ou de l'auto-entrepreneur
- Une photocopie d'un justificatif de domicile du président ou de l'auto-entrepreneur
- Une photocopie de votre déclaration de début d'activité si vous êtes auto-entrepreneur
- Une copie des statuts de votre association
- Le PV nommant le nouveau président de l'association si celui-ci a changé depuis la rédaction des statuts.
- Une attestation de parution au Journal Officiel pour votre association
- Un acompte par chèque (si vous avez choisi l'option mensuelle ou trimestrielle) représentant 3 mois de services auxquels vous voulez souscrire.
- Votre RIB
- Une Autorisation de prélèvement automatique

### **Pour les Particuliers**

- Un contrat de domiciliation signé
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Une photocopie d'un justificatif de domicile
- Un acompte par représentant 1 mois de services auxquels vous voulez souscrire.
- Votre RIB
- Une Autorisation de prélèvement automatique

#### **VERAM CONSEIL**

*SARL au capital de 30.000 €  
13b Avenue de la Motte Picquet – 75007 Paris  
Tél : 01.44.11.75.35  
RCS de Paris 508763950*